



DSN

Organismes Complémentaires

1^{er} octobre 2024

Introduction



□ Le sigle « OC » (Organismes Complémentaires) :

- couvre le périmètre des Institutions de Prévoyance relevant du CTIP, des Sociétés d'assurance relevant de France Assureurs et des Mutuelles relevant de la Mutualité Française (souvent intitulés aussi « Organismes de Prévoyance »),
- concerne les contrats de prévoyance, complémentaire santé et retraite supplémentaire qu'ils proposent.

Les OC et la DSN



- ❑ En DSN, les OC reçoivent l'ensemble des données leur permettant de gérer le recouvrement des cotisations (données nominatives et données de paiement) :
 - ces données permettent de remplacer plusieurs déclarations majeures auparavant exploitées par nos organismes (DUCS-EFI et DUCS-EDI, bordereaux d'appel de cotisations, déclarations annuelles DADSU)
 - La substitution conjointe de la DADSU et de la DUCS a imposé à nos organismes de s'appuyer sur les données nominatives de la DSN.

- ❑ La DSN a introduit de nouvelles procédures facilitant le traitement des données déclarées :
 - Le signalement d'amorçage des données variables (SADV) permet d'initialiser le processus d'affiliation aux contrats des OC.
 - La mise à disposition des fiches de paramétrage comme des CRM sur le tableau de bord des déclarants.

La fiche de paramétrage OC



- ❑ La fiche de paramétrage DSN OC contient les données nécessaires au déclarant pour :
 - affilier correctement les salariés de l'entreprise sur les contrats complémentaires dans son système de paie
 - calculer correctement les cotisations santé / prévoyance / retraite supplémentaire de chaque salarié et de son ou ses établissements (le cas échéant)
 - Produire une DSN qui comporte toutes les données santé / prévoyance / retraite supplémentaire nécessaires à leur traitement par les OC.

- ❑ Son format unifié (XML) est directement exploitable par les éditeurs :
 - pour aider le déclarant à effectuer le paramétrage de son logiciel de paie (listes déroulantes des valeurs possibles ...), et éviter les erreurs de saisie ou les incohérences
 - pour effectuer des contrôles plus ou moins étendus, de la simple identification des contrats jusqu'à la vérification des paramètres de calcul ou d'affiliation

La fiche de paramétrage OC



- ❑ Un déclarant peut accéder à sa ou ses fiches de paramétrage OC, en format natif XML ou en format imprimable PDF :
 - en mode manuel, via le tableau de bord du point de dépôt DSN (services complémentaires → accéder aux fiches de paramétrage)
 - en mode API / MtoM, par deux services dédiés (recherche et téléchargement, cf. guide d'utilisation de l'API disponible sur net-Entreprises.fr)

- ❑ La mise à disposition d'une fiche de paramétrage OC :
 - est automatique pour les entreprises déclarant elles-mêmes leurs DSN
 - impose, pour les tiers-déclarants, le dépôt préalable d'une déclaration DSN de test (qui peut être néant) permettant d'initialiser le lien déclarant / déclaré

- ❑ Un dispositif de notification permet d'informer automatiquement les déclarants de la mise à disposition de fiches de paramétrage nouvelles ou mises à jour. Il suffit de cocher la case prévue à cet effet sur le tableau de bord du point de dépôt DSN

La fiche de paramétrage OC



❑ Documentation de référence disponible :

- Fiches de paramétrage pour les organismes complémentaires
(https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/727/p/1918)
- Notice d'obtention et d'utilisation de la fiche de paramétrage
(<https://www.net-entreprises.fr/media/documentation/fiche-parametrage-oc.pdf>)
- Fiches de paramétrage des organismes complémentaires - documentation technique
(<https://www.net-entreprises.fr/media/documentation/fiches-de-parametrage-oc.zip>)

Les données OC de la DSN



- ❑ Les besoins « métier » des différents organismes étant pérennes, il importe que les éditeurs, les déclarants et les tiers-déclarants soient précisément informés du détail des données et des valeurs de codes attendues par chaque organisme récepteur.
- ❑ Concernant les OC, les consignes de base figurent dans le cahier technique en vigueur, mais font l'objet de deux documents complémentaires indispensables :
 - Modélisation des données pour les Organismes Complémentaires
 - Paiement des cotisations aux Organismes Complémentaires

Les données OC de la DSN

- En DSN, la cohérence de certaines données majeures n'est pas assurée par la hiérarchie des blocs, mais par des « identifiants techniques » qui constituent des pointeurs internes à la déclaration.
- La modélisation des données nominatives OC de la DSN, et leur transmission à nos organismes, reposent notamment sur :
 - Les données d'adhésion décrivant un contrat OC (bloc 15 : référence contrat, code organisme, code délégataire de gestion ...)
 - Les données d'affiliation décrivant le rattachement d'un individu à un contrat OC (bloc 70 : code population, code option ...)
 - Les bases assujetties de code type 31 (blocs 78, 79 et 81 : pour chaque contrat OC, éléments de calcul de la cotisation et cotisation individuelle)
 - Le lien entre l'adhésion au contrat OC (bloc 15) et l'affiliation de l'individu (bloc 70) est réalisé par un « Identifiant technique adhésion »
 - Les liens entre l'affiliation (bloc 70) et les bases de cotisation OC (blocs 78) sont réalisés par un « Identifiant technique affiliation » (et par filiation entre l'affiliation du bloc 70 et le contrat de travail du bloc 40)
 - Les liens entre le Contrat de travail (bloc 40) et les Rémunérations (blocs 51), les Primes (blocs 52) et les Anciennetés (blocs 86), sont réalisés par le « Numéro de contrat (de travail) »

Les données de paiement OC



- ❑ Le ou les blocs Versement organisme de protection sociale (blocs 20) permettent à l'entreprise de déclarer les informations relatives au paiement de des cotisations individuelles comme des cotisations établissement.
- ❑ Un ou plusieurs blocs Versement 20 peuvent être présents dans la DSN pour chaque organisme et en fonction de la fréquence des paiements.
 - Pour les OC, un ou plusieurs blocs 55 (enfants du bloc 20) doivent contenir la ventilation du montant versé, par période d'affectation, par référence contrat et si nécessaire par code population.
- ❑ Le passage en DSN n'emporte aucune conséquence :
 - sur le rythme de paiement des cotisations OC sur les modalités de paiement (la DSN permettant toutefois de faciliter un paiement dématérialisé de type Prélèvement SEPA)
- ❑ Des modalités de paiement groupé par établissements, contrats, populations ... sont prévues, via la donnée « SIRET payeur » du bloc versement 20
- ❑ Une référence de paiement standard est proposée par l'ensemble des OC :
 - <SIRET payeur>-<Échéance>
[-<Fraction>][/<Réf. contrat grp contrats>][+<Code pop. ou grp pop.>]

Le Compte-Rendu Métier (CRM) des OC



- ❑ Le CRM permet aux OC de rendre compte au déclarant de la réception et du traitement de la DSN. Son format (XML) est partagé par l'ensemble des OC.
- ❑ Un déclarant peut accéder à son CRM, en format natif XML, en format PDF ou en affichage HTML selon les OC :
 - en mode manuel, via le tableau de bord du point de dépôt DSN (transmission aux organismes → accéder aux bilans complémentaires)
 - en mode API / MtoM, par deux services dédiés (recherche et téléchargement des retours, de type 51 pour les OC, cf. guide d'utilisation de l'API disponible sur net-entreprises.fr)
- ❑ Le CRM retourné peut être de type 2 CRT (retour métier synthétique - OK ou KO et motif de la ou des anomalies rencontrées), ou 3 CRC (compte-rendu complet).
 - Un OC peut émettre rapidement un CRM de type 2 voire 3 puis, après la date d'échéance, émettre un CRM de type 3

Le Compte-Rendu Métier (CRM) des OC



- ❑ Pour chaque retour métier produit dans le CRM peuvent être décrits :
 - le type de retour (erreur bloquante ou information non bloquante),
 - Le libellé descriptif du retour,
 - La criticité de l'erreur décrite
 - la donnée ayant « déclenché » le retour (rubrique, valeur),
 - les données de « contexte » du retour (données descriptives du salarié concerné, de son contrat de travail, de son affiliation ...),
 - les données corrigées ou attendues (dans le cas de données absentes).

- ❑ Le code retour métier est codifié sous la forme « SXXXNN », avec S = E (Erreur) ou I (Information), XXX = domaine du retour, incluant un domaine EVT pour les événements détectés dans la déclaration. Par exemple :
 - EADH02 Référence Contrat de l'adhésion erronée
 - ECIN05 Composant base assujettie manquant
 - IEVT07 Radiation confirmée suite à fin de contrat

Le Compte-Rendu Métier (CRM) des OC



❑ Documentation de référence disponible :

- Dossier zippé sur le compte-rendu métier des organismes complémentaires

(https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/692/p/1918)

Les Organismes Complémentaires en DSN



- ❑ **Tables de nomenclatures DSN**
<https://www.net-entreprises.fr/declaration/tables-de-nomenclatures/>
 - Table PREV : codes institutions de prévoyance (P9999)
 - Table MUT : codes mutuelles (999999999)
 - Table ASSU : codes sociétés d'assurance (Axxxxx)
 - Tables DLGPREV, DLGMUT, DLGASSU : code délégués de gestion autorisés pour les IP, mutuelles et sociétés d'assurance (Dxxxxx ou Gxxxxx)

- ❑ **Net-entreprises.fr**
(informations plus détaillées incluant des données de contact OC, il faut toutefois prioriser les données de contact figurant sur la fiche de paramétrage OC fournie)
 - <https://www.net-entreprises.fr/media/documentation/liste-mutuelles-dsn.pdf>
 - <https://www.net-entreprises.fr/media/documentation/codes-dsn-institutions-de-prevoyance.pdf>
 - <https://www.net-entreprises.fr/media/documentation/liste-dsn-societes-assurances.pdf>

Le support DSN OC



- ❑ Le support DSN « métier » (niveau 3) est assuré au sein de chaque organisme complémentaire concerné.

- ❑ Le CTIP, la Mutualité Française et France Assureurs proposent des adresses de contact génériques, réservées aux questions DSN de nature générale :
 - dsn@ctip.asso.fr
 - svp.dsn@mutualite.fr
 - dsn@sintia.fr

NB :

- *Tous les documents de référence cités dans cette présentation sont disponibles sur le site Net-Entreprises.fr, à l'adresse ci-dessous (Les consignes par thématiques >> La prévoyance : déclarations et cotisations) :*
 - https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/list_theme_dsn/p/1899
Certains de ces documents sont aussi proposés en lien dans le « Guide d'implémentation de l'API » disponible sur le site Net-Entreprises.fr.

L'outil de contrôle dsn des OC



➤ Outil DSN-FPOC

- ❑ Outil développé par les trois Fédérations d'OC pour les déclarants. **Gratuit!**
- ❑ Objectif : éliminer les principales causes de mauvaise qualité des DSN reçues par les OC

➤ Mode de fonctionnement - rappels

- ❑ Confrontation des données DSN au contenu de la ou des fiches de paramétrage (FPOC) disponibles, avant dépôt de la DSN sur Net-entreprise.
- ❑ Téléchargement automatique des FPOC possible via l'API : <https://dsn-fpoc.fr/>



Objectif

Qualité des
données OC
avant envoi
des DSN



Limitation
des CRM
KO!